

ARRONDISSEMENT
DE CALVI

CANTON BIGUGLIA-NEBBIU

COMMUNE DE MURATO**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 03 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLORI Claude, Maire.

Délibération
DL-2026-36

Objet : **Budget principal -
Adoption du budget
primitif 2026**

Afférents au CM	En Exercice	Présents
15	15	13

PRESENTS (13) : ANTONI Francis, BIAGGI Emmanuelle, CLEMENTI Marie-Antoinette, FESSLER Charles, FLORI Céline, FLORI Claude, GIANCILY Yves, GIUSTI Patricia, IANNELLI François, LUCCHETTI Sébastien, MARCHETTI-MURATI Charlotte, MURATI Joseph-Antoine, MURATI Lucas.

ABSENTS REPRESENTES (2) : BORRAGINI Marie-Alizée représentée par FESSLER Charles, MURATI Marie-Paule représentée par BIAGGI Emmanuelle.

* * * * *

Publié et affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20260417-COM_BP2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026
Publication : 20/04/2026

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'art. L2121-15 du CGCT.

EXPOSE

Le budget primitif constitue l'acte financier fondamental par lequel la commune prévoit et autorise l'ensemble de ses recettes et de ses dépenses pour l'année civile.

Il permet d'assurer le fonctionnement des services publics locaux et de programmer les investissements nécessaires au développement de la commune.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril l'année de renouvellement des organes délibérants.

Le budget primitif de l'exercice 2026 (budget principal) s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : 684 450,00 €
- Dépenses : 684 450,00 €

Section d'investissement

- Recettes : 467 147,48 €
- Dépenses : 467 147,48 €

Par ailleurs, la nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Dans ce cas, le Maire sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le projet de budget primitif 2026 présenté par le Maire ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré

Pour : 15	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

- ↪ **ADOPTE** le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté en annexe.
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI



ANNEXE
Budget principal – Résumé du Budget Primitif 2026

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général	137 500,00		013 - Atténuation de charges	15 000,00	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	407 000,00		70 - Produits des services, du domaine ...	56 250,00	
	014 - Atténuation de produits	23 819,00		73 - Impôts et taxes	38 500,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	77 849,61		731 - Fiscalité locale	257 000,00	
	66 - Charges financières	16 500,00		74 - Dotations et participations	247 700,00	
				75 - Autres produits de gestion courante	70 000,00	
	Total	662 668,61		Total	684 450,00	
	D002 - Résultat antérieur reporté		21 781,39			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		684 450,00	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		684 450,00
INVESTISSEMENT	20 - Immobilisations incorporelles	35 000,00		13 - Subventions d'investissement	44 500,00	
	21 - Immobilisations corporelles	256 500,00		10 - Dotations, fonds divers et réserves	31 507,32	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	105 000,00		024 - Produits des cessions d'immobilisations	19 000,00	
	041 - Opérations patrimoniales		26 300,00	041 - Opérations patrimoniales		26 300,00
	Total	396 500,00	26 300,00	Total	95 007,32	26 300,00
	Restes à réaliser		44 347,48	Restes à réaliser		104 331,50
				R001 - Résultat antérieur reporté		241 508,66
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		467 147,48	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		467 147,48